



Modèle de certificat vétérinaire relatif aux ovoproduits (EP)

PAYS		Certificat vétérinaire vers l'UE		
<b>Partie I: Renseignements concernant le lot expédié</b>	I.1. Expéditeur <input type="checkbox"/> Nom	I.2. N° de référence du certificat	I.2.a	
	Adresse	I.3. Autorité centrale compétente		
	Tel.N°	I.4. Autorité locale compétente		
	I.5. Destinataire Nom	I.6.		
	Adresse			
	Code postal			
	Tel.N°			
	I.7. Pays d'origine	ISO Code	I.8. Région d'origine	Code
	I.9. Pays de destination	ISO Code	I.10.	
	I.11. Lieu d'origine Nom	Numéro d'agrément		I.12.
	Adresse			
	I.13. Lieu de chargement	I.14. Date du départ		
I.15. Moyens de transport Avion <input type="checkbox"/> Navire <input type="checkbox"/> Wagon <input type="checkbox"/> Véhicule routier <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>	I.16. PIF d'entrée dans l'UE			
Identification: Référence documentaire:	I.17.			
I.18. Description marchandise	I.19. Code marchandise (Code SH)		I.20. Quantité	
I.21. Température produit Ambiante <input type="checkbox"/> Réfrigérée <input type="checkbox"/> Congelée <input type="checkbox"/>	I.22. Nombre de conditionnement			
I.23. N° des scellés et n° des conteneurs	I.24. Type de conditionnement			
I.25. Marchandises certifiées aux fins de :  Consommation humaine <input type="checkbox"/>				
I.26.	I.27. Pour importation ou admission dans l'UE <input type="checkbox"/>			
I.28. Identification des marchandises				
Espèce (Nom scientifique)	Nature du produit	Atelier de fabrication	Entrepôt frigorifique	
Numéro d'agrément des établissements		Nombre de conditionnement		
Poids net				

Export Stamp Here

(Signature of Official Veterinarian or Official Inspector)



**EP (ovoproduits)**

<b>Partie II: Certification</b>	II.	Renseignements sanitaires	II.a.	Numéro de référence du certificat	II.b.
	<b>II.1.</b>	<p><b>Attestation de santé publique</b></p> <p>Je soussigné, inspecteur officiel, déclare avoir connaissance des dispositions correspondantes des règlements (CE) n<sup>os</sup> 178/2002, 852/2004 et 853/2004 et certifie que les ovoproduits décrits dans le présent certificat ont été obtenus conformément auxdites dispositions, et notamment:</p> <p>II.1.1 qu'ils proviennent d'un établissement appliquant un programme fondé sur les principes HACCP, conformément au règlement (CE) n<sup>o</sup> 852/2004;</p> <p>II.1.2 qu'ils ont été produits à partir de matières premières répondant aux exigences de l'annexe III, section X, chapitre II, point II, du règlement (CE) n<sup>o</sup> 853/2004;</p> <p>II.1.3 qu'ils ont été fabriqués dans le respect des dispositions établies en matière d'hygiène à l'annexe III, section X, chapitre II, point III, du règlement (CE) n<sup>o</sup> 853/2004;</p> <p>II.1.4 qu'ils sont conformes aux spécifications analytiques énoncées à l'annexe III, section X, chapitre II, point IV, du règlement (CE) n<sup>o</sup> 853/2004 et satisfont aux critères pertinents du règlement (CE) n<sup>o</sup> 2073/2005 concernant les critères microbiologiques applicables aux denrées alimentaires;</p> <p>II.1.5 qu'ils ont été munis d'une marque d'identification conformément à l'annexe II, section I, et à l'annexe III, section X, chapitre II, point V, du règlement (CE) n<sup>o</sup> 853/2004;</p> <p>II.1.6 que les garanties couvrant les animaux vivants et les produits issus de ces animaux prévues par les plans relatifs aux résidus présentés conformément à la directive 96/23/CE, et notamment à son article 29, sont réunies.</p>			
<b>Notes</b>					
<b>Partie I:</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rubrique I.8: indique le code de la région d'origine, si nécessaire, tel que défini sous la rubrique «Code du territoire» à l'annexe II, partie 1, colonne 2, de la décision 2006/XXX/CE [version modifiée en dernier lieu].</li> <li>• Rubrique I.11: nom, adresse et numéro d'agrément de l'établissement d'expédition.</li> <li>• Rubrique I.15: pour les wagons et les camions, indiquer le numéro d'immatriculation, pour les bateaux, le nom et, pour les avions, le cas échéant, le numéro de vol. En cas de transport en conteneurs ou en caisses, indiquer sous la rubrique I.23 le nombre total de conteneurs ou de caisses et, le cas échéant, les numéros d'enregistrement et de scellé.</li> <li>• Rubrique I.19: utiliser le code SH correspondant: 04.08 ou 21.06.10.</li> <li>• Rubrique I.28: type de produit: indiquer la teneur en œufs (pourcentage).</li> </ul>					
Vétérinaire ou inspecteur officiel					
Nom (lettres capitales):			Titre et qualité:		
Autorité locale compétente:			Signature:		
Date:					
Cachet:					

Export Stamp Here

(Signature of Official Veterinarian or Official Inspector)